



DOSSIER SUR L'EXTREME-DROITE

SNUipp-FSU

SNUipp-FSU Marseille 13-14

L'objet de ce dossier syndical sur l'extrême-droite est de contribuer à informer et à mobiliser. Plus qu'un fantasme, son arrivée au pouvoir est aujourd'hui plausible. Il faut agir.



L'extrême-droite, c'est aussi notre affaire et celle des syndicats

D'aucun pourrait se demander pourquoi, la FSU et le SNUipp s'engagent sur ce terrain qui pourrait sembler relever de l'espace politique et non de l'espace syndical.

Comme toute organisation syndicale, nous nous fixons comme objectif de défendre les intérêts matériels et moraux des personnels que nous organisons. Mais notre conception du syndicalisme va au-delà. Nous luttons également pour le respect et l'extension des droits sociaux, pour la défense et le développement des services publics de l'Éducation, pour les libertés et l'égalité des droits, contre le racisme et les exclusions, contre le sexisme et les discriminations de toute nature. Il nous semble, que c'est à ce prix que l'on peut développer un syndicalisme utile et efficace.

C'est dans ce cadre que s'entendent nos positions sur l'extrême-droite en France.

En effet, nous considérons que le Front National, dans ses valeurs, dans la politique qu'il propose, s'oppose point par point, à nos valeurs et qu'il met en danger l'idéal que nous portons pour l'Ecole de la République et pour la société.

Le Front National et l'Ecole

Sur ce sujet, il suffit de se pencher sur son programme de 2002 pour vérifier que nos craintes sont justifiées. Lors des élections présidentielles et législatives, et à propos de l'Ecole, le FN proposait :

- l'abrogation de la carte scolaire
- la défiscalisation des subventions aux établissements privés
- une allocation annuelle d'Etat par enfant permettant de payer les droits d'inscription dans le privé
- des « sanctions sévères » contre « les tentatives d'endoctrinement » et de « manipulation idéologique » des élèves par les enseignants ; la révocation des enseignants coupables de ces « manquements »
- la rupture avec l'« endoctrinement politiquement correct qui sévit aujourd'hui dans les écoles »**
- que les décharges mises à dispositions soient « consenties dans le seul intérêt du service et hors pénurie d'effectifs d'enseignants » (Entendez restriction des droits syndicaux)
- la réduction des moyens de l'administration centrale de l'éducation nationale
- l'abrogation de la loi de 1998 relative à "l'obligation scolaire". La fin de l'obligation de mixité.**
- l'institution du revenu parental pour permettre « d'éviter un recours excessif à la "classe maternelle", scolarisation trop précoce »**
- que chaque établissement d'enseignement public soit doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière et pédagogique, qu'il puisse déterminer son budget et ses conditions d'admission
- la restauration d'un examen pour l'entrée en 6ème
- l'instauration d'une « émulation » entre établissements sur

les résultats scolaires des élèves

- la suppression du collège unique
- la restauration des cours de morale
- la révision des contenus et des programmes d'Histoire et de philosophie**
- que les enseignements d'Histoire et de Géographie privilégiennent la France et son identité, que l'Histoire mette l'accent sur les pages prestigieuses de notre passé.
- la participation des enfants aux cérémonies patriotiques nationales
- la suppression des Zones d'Education prioritaire, considérées comme un « racisme d'Etat »**
- l'application du principe de préférence nationale dans l'enseignement primaire et secondaire**
- l'exclusion définitive du système scolaire « des fauteurs de troubles graves »
- la possibilité pour les forces de l'ordre de pénétrer dans les établissements scolaires
- En matière de musique, peinture, sculpture, travaux manuels : la formation du « bon goût »
- le recentrage de l'enseignement du sport sur athlétisme, gymnastique, natation
- la liberté sur les droits d'inscription pour les facultés
- le retrait progressif des financements d'Etat sur les formations professionnalisantes post-bac (IUT, IUP...)
- le financement par le privé du CNRS, de l'INRA etc...



tion

Difficile pour les enseignants et leurs organisations syndicales de rester muet face à l'hypothèse d'une prise de pouvoir de ces idées !

Lutter contre l'extrême droite et le racisme dans le 13-14

Les dernières élections municipales ont porté le Front National à la tête de la mairie du 13-14.

On ne saurait contester le résultat de ces élections. La démocratie a parlé.

Ceci dit, cela ne doit en aucun cas être un prétexte à l'inaction. La démocratie ne s'arrête pas au vote. Elle installe un espace de débat public permanent. Et c'est bien dans ce cadre que le SNUipp-FSU entend participer au débat. Nous l'avons vu, pour de nombreuses raisons, nous considérons que les options politiques défendues par ce parti doivent être combattues.

Concrètement dans le 13/14

Nous avons été à l'initiative et sommes parti prenants du « Collectif de veille et de lutte contre l'extrême-



Le syndicalisme est aussi un outil de la lutte contre l'extrême-droite ; rejoignez le SNUipp-FSU.

Je me syndique en ligne sur le site <http://13.snuipp.fr>

(1ère adhésion à 50% ; 66% de la cotisation déductible des impôts)

CHARTE CONSTITUTIVE DU COLLECTIF

Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ont porté le Front National à la tête de la mairie des 13ème et 14ème arrondissements de Marseille. Malgré la stratégie de «normalisation» qu'il a entreprise, ce parti raciste, xénophobe et sexiste, de par son histoire, son programme et ses visées politiques, ne peut être considéré que comme un ennemi de la démocratie et des droits sociaux, des libertés et de l'égalité, des salarié-e-s et du peuple dans son ensemble.

La crise économique et sociale touche nos quartiers de plein fouet. Déclassement social, chômage de masse, explosion de la précarité. Dans les grands ensembles ou dans les zones villageoises, nos quartiers et leurs populations sont relégués économiquement, socialement et géographiquement. Ils ont aussi été le théâtre d'affaires politico-financières, d'instrumentalisations homophobes et de la mise en œuvre d'un clientélisme dévastateur.

Faire reculer le FN c'est nécessairement porter ensemble des exigences sur le terrain social et démocratique, pour faire reculer le chômage de masse, la précarité généralisée et toutes les politiques discriminatoires.

Or, la défiance trop souvent justifiée du peuple à l'égard des responsables politiques et le désespoir qui en découlent, alimentent le vote FN et l'abstention, comme on vient encore de le voir lors des élections européennes.

Cela justifie la constitution d'un collectif de veille et de lutte contre le racisme et l'extrême-droite. Ce collectif rassemble l'ensemble des organisations culturelles, associatives, syndicales et politiques mais aussi les structures sociales et culturelles ainsi que les individus qui souhaitent engager ensemble cette bataille sur les 13ème et 14ème arrondissements. Il les rassemble en respectant à chaque étape et pour chaque initiative leur indépendance.

Il n'a pas vocation à se substituer à un collectif marseillais ou départemental, ni à servir de tremplin électoral à aucune ambition politique.

En favorisant le rassemblement, il entend se donner les moyens de faire reculer l'extrême droite sous toutes ses formes, d'initier un mouvement d'engagement populaire pour s'opposer aux politiques discriminatoires et antisociales et réhabiliter les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité et de progrès social. Nous sommes toujours dans un état où le racisme n'est pas une opinion mais un délit, ou toute discrimination peut tomber sous le coup de la loi !

Le combat que nous souhaitons mener ne se départit pas d'une clarté absolue sur les questions sociales et démocratiques, cette charte est un engagement moral et politique. Nous serons vigilants contre toutes les formes de discriminations, d'inégalités de traitements et de stigmatisation à l'encontre des habitants et travailleurs de ces quartiers. Nous viendrons en aide aux structures, salariés, individus qui seraient mis à mal par la politique municipale mise en œuvre par le Front National.

Sur la question antiraciste la même clarté s'impose : nous mènerons le combat contre tous les racismes et toutes les discriminations, à l'égard de quelque population ou catégorie.

Enseigner dans une mairie FN, ça change quoi ?

En matière scolaire, la commune exerce des compétences obligatoires sur la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles. Elle embauche et rémunère les personnels qui interviennent dans les écoles à l'exception des enseignants. Elle a la compétence d'assurer la restauration scolaire. Le maire est en charge, en lien avec l'Inspecteur d'Académie, de faire respecter l'obligation scolaire. Elle a également à sa charge la construction et l'entretien de certains équipements sportifs et culturels qu'elle peut mettre à disposition des écoles pour la mise en œuvre des programmes scolaires.

Marseille est structurée par arrondissements. De ce fait, l'organisation y est particulière. La mairie centrale assume pourtant de plein exercice la totalité des compétences précitées en matière d'école (construction, entretien, fonctionnement, embauche et rémunération des personnels municipaux, organisation de la restauration, respect de l'obligation scolaire...). La mairie de secteur n'a aucune compétence déléguée en la matière.

Dans les 13ème et 14ème arrondissements, la mairie de secteur a en charge certains équipements de proximité ainsi que la gestion l'Espace Culturel Busserine et du Centre Culturel Frais Vallon.

Elle gère les centres aérés et les Maisons de quartiers.

La mairie participe aux conseils d'école. 1 représentant de la mairie de secteur a été désigné par le conseil d'arrondissement.

Programme du FN : Le SNUipp-FSU décrypte

Une politique raciste, sexiste et anti-pauvres

Le FN prône la priorité national pour le logement, les allocations familiales et l'emploi ; Pointe les immigrés et les « assistés » comme responsables de la crise ; Souhaite entre autre un référendum sur la peine de mort ; Dénonce la parité et la diversité ; Possède une vision rétrograde de la société : évoque un salaire parental pour les femmes au foyer ; le déremboursement de l'IVG, prend des positions contre le mariage et l'adoption homosexuelle...



En matière d'économie : de la démagogie « protectrice » cache mal l'idéologie libérale

Le FN surfe sur l'ensemble des colères sans détailler ses mesures.

La sortie de l'euro est la clé de son programme, associée à un hyper protectionnisme, une dévaluation du franc et des économies drastiques sur les dépenses de l'État.

Libéral voire ultra-libéral sur le fond (Le Pen a targuait d'avoir lui-même inspiré le tour-

Ecoles : depuis 2002, rupture sur la forme, pas sur le fond...

Depuis sa prise de pouvoir au sein de ce parti d'extrême-droite, Marine Le Pen a mis en œuvre une stratégie de « normalisation » ou de « dédiabolisation ». L'objectif est clair : faire de ce parti une alternative crédible aux partis de gouvernement, le PS et l'UMP. Les résultats des dernières élections tendent à rendre crédible cette hypothèse.

Cette tactique politicienne s'accompagne d'une réécriture des thèses programmatiques. Elle cache cependant mal une absence de rupture idéologique avec le FN de Le Pen-père.

On retrouve les mêmes sujets, les mêmes options : le vocabulaire change, pas les idées : Le programme présidentiel et législatif de 2012 défend :

- l'autoritarisme comme principe de gouvernance envers les enseignants et les élèves : « la neutralité politique sera appliquée avec la plus grande fermeté » ; « Alourdissement des peines pour les personnes coupables d'avoir agressé physiquement ou verbalement un enseignant »

- L'école des « pédagogues qui font de nos enfants des cobayes livrés à toute les expériences » est fustigée : « Les méthodes et l'état d'esprit pédagogistes n'y ont plus leur place. » ; « l'apprentissage de la géographie française

obligatoire. L'histoire de France retrouvera sa place au cœur de l'apprentissage »

- l'option libérale est maintenue : « créer un nouveau type d'établissement public sur le modèle des collèges et lycées ; supprimer le collège unique, rétablissement de l'apprentissage à 14 ans ; pas de créations de postes supplémentaires, dans un souci de responsabilité budgétaire ; concentration de la réduction des postes sur l'Administration centrale de l'Education nationale ».

Mais le FN surfe aussi sur certains thèmes défendus par les tenants d'une nostalgie de l'Ecole d'avant et s'approprie des thèmes comme l'autorité du maître (sans avoir d'autre recours que l'autoritarisme), le recentrage des enseignements sur calcul-français, un statut pour les directeurs d'école, la note obligatoire. Il s'attaque à la liberté pédagogique en s'appuyant implicitement sur des poncifs éculés : « obligation de la méthode syllabique, enseignement de la géographie sur des cartes »... comme si l'Ecole faisait autre chose !

Autant d'éléments qui justifient que nous continuons de militer sans relâche pour une école des savoirs et du sens.

Concrètement un FN au pouvoir, ça vote quoi ?

Lors du conseil d'arrondissement de Marseille 13-14 en juin 2014, voilà ce qu'ont voté les élus FN :

- La compétence de l'attribution des salles municipales gérées par la mairie de secteur est retirée aux responsables de ces centres et concentrée exclusivement dans les mains du cabinet du maire. Conséquence : impossible de tenir une réunion publique dans le secteur.
- Refus d'attribuer des moyens matériels minimums (un bureau, un ordinateur) aux élus d'opposition du Front de Gauche.
- Représentation de la mairie dans les conseils d'école des 2 arrondissements attribuée en totalité aux élus FN (aucune représentation accordée aux élus d'opposition).
- Abstention sur les subventions pour « les Maisons pour tous ».
- Vote « contre » les subventions de fonctionnement de tous les centres sociaux du secteur.
- Refus d'une subvention sur le « contrat enfant jeunesse » (accueil des enfants sans logement)
- Abstention sur les ateliers de santé publique, proposés par la Ville de Marseille.
- Rejet de plus de 10 subventions concernant l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et la réhabilitation des logements sociaux : c'est-à-dire désengagement total de la rénovation urbaine des quartiers populaires de ce secteur (Quartiers nord de Marseille). Explication de vote du maire FN, M. Ravier, pendant le Conseil d'Arrondissement : « Avant de réhabiliter, il faut supprimer les crapules, car même 3% de délinquants, ça gangrène tout ». Assertion du maire sur la « médiation sociale » : « c'est de la collaboration avec les crapules et les délinquants ».
- Refus d'une subvention pour « Habitat et humanisme » qui organise la réinsertion des personnes en souffrance par le logement.
- Vote contre le projet de collaboration économique et culturelle de Marseille avec la Tunisie pour la formation des journalistes.

Enseigner dans une mairie FN : mes droits et mes devoirs

La notion de « devoir » ou « d'obligation de réserve » n'existe pas dans les textes législatifs et réglementaires régissant la fonction publique française. Pour autant, il existe bien un devoir de réserve consacré par la jurisprudence administrative. Il est proportionnel au niveau hiérarchique occupé et concerne principalement des fonctions particulières (magistrature, police, armée).

Ce « devoir » concerne donc les enseignants de manière limitée.

Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. Il est ainsi proscrit dans le cadre de l'exercice de son métier de faire étalage de ses opinions politiques ou religieuses.

En revanche, le texte du JO du 8 octobre 2001 précise bien : « il convient de rappeler, au plan des principes, que cette obligation de réserve ne saurait être conçue comme une interdiction pour tout fonctionnaire d'exercer des droits élémentaires du citoyen : liberté d'opinion et, son corollaire nécessaire dans une démocratie, liberté d'expression. Ces droits sont d'ailleurs, eux, expressément reconnus par l'article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (...) ».

Un arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 1956 indique qu'un mandat syndical autorise même les plus vives critiques.

A l'évidence, si un enseignant peut se présenter aux élections, il peut pour le moins agir dans le cadre du débat public, en tant que citoyen.

Et dans son cadre professionnel, il peut participer de l'action syndicale.



L'Ecole, en elle-même, défend un certain nombre de valeurs rappelées dans le Code de l'Education : « Le service public d'éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. »

Code de l'Education qui rappelle également sur les contenus d'enseignement que :

« Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. »

structure les fondamentaux économiques du FN : l'orthodoxie budgétaire, la libéralisation du marché du travail et le refus de s'attaquer à l'inégale répartition des richesses.

En matière de justice et de sécurité, le FN est sur le tout répressif

Référendum sur la peine de mort, majorité pénale à 15 ans, application rigoureuse des peines, abandon des mesures de prévention et d'accompagnement, restriction des libertés syndicales.